

Fortifications

Autor(en): **Lecomte**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **80 (1935)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fortifications

Le *Journal militaire suisse* a publié, dans sa livraison d'août, un article du colonel du génie Rebold sur « l'histoire des fortifications suisses depuis 1815 ». Cet article se termine par un bref exposé des vues de l'auteur sur notre futur système de fortification. Or, il se trouve que ces vues sont en contradiction presque directe avec celles des milieux officiels, pour autant que ces dernières sont connues. Il y a là de quoi retenir notre attention puisque le colonel Rebold a été, de 1906 à 1921, chef du bureau de construction des fortifications. A ce titre, il a participé à toutes les études de la Commission des fortifications et a dirigé tous les travaux. C'est certainement, de tous nos officiers supérieurs, celui qui a le plus d'expérience en la matière. Il vaut donc la peine d'examiner les objections qu'il fait aux projets officiels. C'est ce que je veux essayer de faire aujourd'hui. Je commence par résumer ci-dessous les vues du colonel Rebold :

La France et la Belgique ayant solidement fortifié leurs frontières contre l'Allemagne, il est à craindre que, dans une guerre future, l'on ne cherche à tourner ces fortifications en passant par la Suisse. C'est pourquoi la Suisse a l'intention de compléter par de nouveaux ouvrages son système fortifié ; les Chambres fédérales ont voté un crédit dans ce but.

Où et comment doivent être construits ces ouvrages ? On peut différer d'opinion à ce sujet. L'idée dominante paraît aujourd'hui être de *barrer la frontière par des petits ouvrages permanents*, aux points les plus importants, pour couvrir la mobilisation et la concentration de l'armée et pour affirmer notre volonté de nous défendre. Mais notre neutralité nous forcerait à procéder ainsi sur toutes nos

frontières, ce qui nous mènerait très loin et dépasserait nos moyens financiers. En outre, ces ouvrages isolés devraient avoir des garnisons permanentes. Malgré cela, ils pourraient être partout tournés par l'infanterie ou détruits par l'artillerie ennemie.

Une attaque brusquée, sans tension politique préalable, ou état de guerre chez nos voisins, est absolument inconcevable. On peut admettre que, si une pareille attaque se produit, notre frontière sera déjà occupée par les troupes de couverture, qui l'arrêteront par des moyens plus simples que la fortification permanente.

Des ouvrages isolés aux frontières N, W et E ne sauraient donc ni empêcher, ni même ralentir la traversée du Plateau et du Jura par une armée étrangère. Pour atteindre ce but, il faut tirer, en travers du Plateau, un *barrage Bâle-Lucerne* faisant front dans les deux sens. Il faut en outre compléter la défense du front sud par des ouvrages permanents dans la région Ragaz-Sargans. Cela vaudra mieux qu'un cordon de postes-frontières.

Mais, pour couvrir la mobilisation de notre armée, il faut avant tout une bonne organisation des troupes de couverture et une protection de la frontière (Grenzschutz) bien préparée.

Je crois avoir rendu fidèlement ci-dessus la pensée du colonel Rebold. Comme il le dit lui-même, on peut différer d'opinion en ces matières. Je n'étonnerai donc personne en disant que mes vues personnelles ne concordent entièrement ni avec les siennes, ni avec celles qui paraissent avoir cours en haut lieu. Je crois qu'il y a, tant d'un côté que de l'autre, des principes justes, des idées à retenir. En d'autres termes, je crois que les rédacteurs de projets officiels devraient s'inspirer du projet Rebold, non pas pour bouleverser les leurs, mais pour les compléter.

Le colonel Rebold est décidément pessimiste lorsqu'il déclare que des ouvrages permanents à la frontière ne pourront « ni arrêter ni retarder » l'invasion. Il fait preuve, par contre, d'un optimisme exagéré en déclarant « absolu-

ment inconcevable » une attaque brusquée en pleine paix et en affirmant que, lorsque cette attaque se produira, nos troupes de couverture seront « certainement » aux frontières. L'auteur du « Rôle des forteresses dans la guerre mondiale » semble ici avoir quelque peu perdu de vue ce qui s'est passé en Belgique au début de cette guerre. Pour mon compte, je me suis souvent, depuis lors, demandé ce qui se serait passé si nous avions été attaqués en 1914 comme les Belges l'ont été, ce qui se passerait si nous étions attaqués demain de façon analogue. A cela, je ne trouve qu'une réponse : en 1914, nous aurions été bousculés et nous le serions aussi demain. L'invasion brusquée me paraît, à moi, encore bien plus « concevable » aujourd'hui qu'en 1914, et je n'y vois qu'un seul remède efficace, la fortification de nos frontières. Je ne crois pas non plus, comme le colonel Rebold, que cela nous mène trop loin ; car, il ne s'agit pas pour nous de construire quelque inviolable ligne Maginot, capable d'arrêter indéfiniment des armées modernes, mais des ouvrages suffisants pour enrayer une attaque par surprise menée avec des moyens forcément limités.

Qu'on me permette ici une petite querelle de mots. Le colonel Rebold termine son article en écrivant qu'une « protection bien préparée de la frontière » (ein gut vorbereiteter Grenzschutz) est indispensable. Or, le colonel Léderrey a traité cette question ici-même, en mai 1934. Il considère la fortification comme un des moyens essentiels de la couverture. « Ces fortifications consisteraient, écrit-il, en nids pour différentes armes, en particulier pour F-M et mitrailleuses, bétonnés ou taillés dans le roc ; le gros œuvre serait construit en temps de paix ». En d'autres termes, c'est à peu près ce que cherche à réaliser le projet officiel. Evidemment, pour les colonels Léderrey et Rebold le mot « Grenzschutz » n'a pas la même signification, l'un y voit une action défensive, l'autre une simple surveillance. Pour moi, je ne saurais considérer comme couverte une frontière qui ne serait que surveillée. Avec le colonel Léderrey, j'estime qu'il n'y a pas de couverture sans fortification.

En cela, je crois être d'accord avec les projets officiels, et devoir prendre leur défense contre les critiques du colonel Rebold.

La solution que ce dernier présente ne doit pas, pour cela, être rejetée d'emblée. Elle part, je crois, d'une idée très juste qui est que le cordon-frontière ne suffit pas, à lui seul, et qu'il faut quelque chose de plus solide derrière. C'est ce que l'on a, jusqu'ici, refusé de comprendre en haut lieu, où l'on s'illusionne peut-être sur l'aptitude manœuvrière de notre armée en voie de réorganisation. Pour notre armée, la seule construction de légers ouvrages permanents aux frontières n'est certainement pas une solution satisfaisante et complète du problème. Il faut savoir gré au colonel Rebold d'avoir dit cela bien haut.

Ceux qui voudront bien se reporter à mes articles d'avril et mai 1934 y verront que l'idée de tendre un barrage au travers du Plateau suisse n'est pas neuve. Elle a été émise en 1880 par le colonel Rothpletz, et reprise inconsciemment l'an dernier par le Dr Pometta. J'ai dit dans mes articles, pourquoi je ne pouvais me rallier à cette solution, bien qu'elle soit très séduisante au premier abord. Elle comporte en effet, que l'on fasse front à l'Est ou à l'Ouest, l'abandon d'une grande partie du territoire national, ce qui me paraît incompatible avec notre dignité nationale. Je ne retiens donc de cette idée que la nécessité de créer, derrière le rideau-frontière, un système fortifié intérieur.

Le Plateau suisse est étroit et très mouvementé. Nous n'avons donc pas besoin, pour le défendre, d'une armée très nombreuse, mais très manœuvrière. Il est donc tout indiqué, après avoir pourvu à la couverture par la fortification, de délester l'armée de campagne de ses éléments les moins manœuvriers : landwehr, landsturm et artillerie lourde. Il est également indiqué, pour faciliter les opérations, de faire occuper en permanence par ces troupes non manœuvrières, un certain nombre de points importants, têtes de ponts, nœuds de communications, etc. Pour ne pas exiger des effectifs trop considérables, il est nécessaire que

ces points soient organisés d'avance, avec les moyens de la fortification permanente.

Je crois qu'un système tel que je l'ai esquissé l'an dernier, comprenant Morat, Olten, Brougg, Zurich et quelques autres places, satisferait mieux à ces desiderata qu'un barrage central Bâle-Olten. Je ne pourrais concevoir ce dernier que comme refuge pour une armée battue ou désireuse d'éviter la bataille. Ce n'est pas cette armée-là qu'il nous faut, pas plus qu'une armée étalée en cordon le long des frontières. C'est pourquoi il nous faut un système fortifié qui ne comporte pas seulement les ouvrages projetés sur la frontière, mais aussi des ouvrages à l'intérieur. Pour ces derniers ouvrages, la solution du colonel Rebold est très intéressante. Je ne crois cependant pas que ce soit celle qui convient le mieux à notre défense nationale.

Colonel LECOMTE.
